

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES du dimanche 22 mars 2015



Prénom NOM Profession tel : Mail	Photo des 2 candidats	Prénom NOM Profession Tel Mail
---	-----------------------	---

Chers concitoyens,

Nous, citoyens impliqués

- * pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le domaine de la parentalité,
- * pour faire respecter des droits aussi fondamentaux que le droit de l'enfant à être éduqué par ses deux parents, même lorsque ceux-ci sont séparés,

Nous, parents responsables, soucieux de l'avenir de nos enfants, présentons notre candidature, faute d'une prise en compte sérieuse de ces questions par nos institutions. Le domaine des affaires familiales relève de la responsabilité des parents et non pas de l'affairisme familial.

Quel paradoxe avec ce scrutin qui à juste titre prône une parfaite parité homme-femme, puisqu'il prévoit un candidat de chaque sexe, alors qu' en matière d'hébergement des enfants c'est le règne de l'inégalité flagrante institutionnalisée !

1. Un constat accablant.

A l'heure où plus d'un couple sur deux se sépare, **près d'un enfant de parents séparés sur cinq ne voit jamais son père !**

Ces enfants de familles monoparentales ou recomposées se trouvent privés des repères de l'un de leurs parents. À ce manque s'ajoutent des situations dramatiques vécues par ce dernier.

Des parents, surtout des pères, tentent en vain de faire respecter des décisions de justice

qui leur sont pourtant favorables, pour voir leurs enfants.

Des mères doivent assumer seules la charge éducative de leurs enfants, et composer avec leur vie professionnelle, rendant impossible un nouveau départ dans la vie.

N'est-ce pas en contradiction avec l'égalité femme-homme. ?

Ceci est la preuve que le système judiciaire est inadapté à toute cette problématique

2. *Une justice familiale incapable d'assumer sa mission.*

Force est de constater que le mode de fonctionnement de la justice familiale n'est pas adapté à l'abondance et à la complexité des dossiers. Les raisons ?

→ peut être par manque de moyens humains, d'où l'engorgement des tribunaux, la lenteur des procédures, les temps d'audience inappropriés; certainement par manque de formation des magistrats sur l'évolution d'une société qui n'est plus celle de nos grands parents, et où la femme et l'homme doivent travailler également.

→ par application d'une logique judiciaire ancestrale de détermination d'un perdant et d'un gagnant.

→ par l'intervention d'avocats qui, au delà de tout principe de vraie justice, s'alignent sur le seul intérêt, souvent financier, de leur client, et méprisent l'intérêt véritable des enfants.

Les enfants, premières victimes de ces séparations, en subissent les conséquences.

Bien que l'autorité parentale soit conjointe, les décisions de justice ne permettent pas dans les faits que chacun des deux parents puissent l'exercer de façon égale.

3. *Des solutions existent*

Cette situation n'est pas une fatalité : des pratiques existent, des méthodes de conciliation, de médiation, de contractualisation de la séparation, permettent d'obtenir de bons modes de fonctionnement élaborés par les parents, respectueux des besoins et des contraintes de vie de chacun, et surtout de ceux des enfants. Des gens de justice, des psychologues ou des travailleurs sociaux, imposent leurs solutions à nos familles alors qu'ils ne peuvent connaître la réalité de votre histoire familiale et la jugent selon des critères d'un autre siècle.

Remettons les valeurs humaines et familiales au cœur des préoccupations des responsables politiques. C'est une nécessité urgente pour éviter les dérives d'une société sans âme et sans repères. Dans ce contexte de crise, la famille accompagnant l'enfant est la clé indispensable à notre construction sociétale. **Les enfants sont la raison de vivre, d'avancer et d'entreprendre des parents.** Retirer cette relation familiale à tant de parents, c'est aussi leur ôter leur plus importante motivation ce qui entraîne bien souvent une désocialisation et malheureusement parfois, le suicide.

Une loi réellement égalitaire s'impose avec cet amendement : "**Le juge accordera la résidence alternée pour les enfants lorsqu'au moins un des deux parents la demande et s'il n'y a pas de raison grave, avérée et objective de la refuser**". Lors des séparations conflictuelles, ce n'est qu'en s'appuyant également sur les deux parents que l'intérêt des enfants est protégé. Depuis le sept janvier les politiques ne cessent de clamer que l'Égalité des droits est le fondement indiscutable de la République. Lors de séparation conflictuelle il faut donc traiter également le parent qui souhaite s'investir auprès de ses enfants, dans le respect de l'autre, c'est la seule condition qui au delà des discours politiques prouvera aux enfants dès le plus jeune âge que « tous les Êtres humains naissent libres et égaux en droit » et ce, sans distinction de sexe, ni de couleur.

4. Un vote pour l'humain qui dépasse le clivage entre les partis.

Le vote partisan conforme aux consignes des partis ne répond plus aux attentes des Français, il ne fait qu'accroître la défiance vis-à-vis des élus en place. Il est nécessaire d'aborder les questions de société sans céder aux pressions des lobbies, animés par la sauvegarde de leurs intérêts financiers et de leur pouvoir. Remettre des valeurs morales dans les règles qui régissent le fonctionnement de notre société est au regard de l'actualité, une urgente nécessité.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme accorde à chacun « le droit à une vie de famille et des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. »(Article 16). La Convention Internationale des Droits de l'Enfant donne à chaque enfant « le droit d'être élevé et éduqué par ses deux parents » (Cf article 7). La Justice aux affaires familiales viole l'article 2 de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant. Convention pourtant ratifiée par la France le 02 septembre 1990.

A l'heure où le monde entier nous regarde comme le pays des lumières, la justice du pays qui s'est donné pour devise « Liberté, Égalité, Fraternité » ignore toujours le droit fondamental de ses enfants.

Nul ne peut s'épanouir dans une société qui bafoue ses droits !

Le moment est venu pour vous de choisir ceux qui vont agir. Vous êtes acteurs par votre vote de la construction de notre société. Nous devons cesser d'ignorer ce problème crucial, chaque parent doit pouvoir éduquer ses enfants afin de leur offrir dans l'équilibre, un futur qui tendra davantage vers une égalité de faits.

Depuis des décennies, Nous, parents responsables, réclamons sans succès des actes auprès des politiques. Agissez pour nos enfants dès aujourd'hui et dans l'intérêt des générations futures.

Les valeurs fondamentales de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ne doivent plus être ignorées

Votez pour la liste « Égalité Parentale »